

Article 43 du Règlement

Que les députés refusent de prendre au sérieux le comportement du premier ministre, car il semble dire: «Que deux d'entre vous tiennent mon manteau et qu'un autre me retienne».

Mme le Président: La parole est au député de Bow River.

* * *

L'AGRICULTURE

CONDAMNATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE CANAGREX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement libéral du Canada a perdu toute crédibilité. On a laissé croire que la société Canagrex serait un organisme fédéral de coordination visant à faire mossier les exportations agricoles du Canada, mais le bill C-85 ne la limite pas à cette seule fonction. Armée de vastes pouvoirs, la société pourra pratiquement contrôler toute l'agriculture et la prendre en charge, au point de dicter aux agriculteurs ce qu'ils devront produire, sans parler de l'élimination des organisations exportatrices existant actuellement au Canada. Si la loi est adoptée, cette société de la Couronne, comme le déclare la revue *MacLean's*, pourrait grossir «comme une cellule cancéreuse» et «se multiplier et miner l'industrie de l'alimentation au Canada». Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que la Chambre déplore cette façon détournée de socialiser les fermes canadiennes et demande instamment que le bill, de même que le ministre et le gouvernement qui en sont responsables, soient supprimés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'INCIDENCE DE LA SURFACTURATION SUR LA PRESTATION DE SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à la suite des entretiens qu'a eus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) avec ses homologues provinciaux.

Étant donné d'une part que la surfacturation imposée par les hôpitaux ou les médecins à leurs malades et le fait que les médecins qui ne sont plus conventionnés compromettent le principe de la gratuité d'une vaste gamme de soins médicaux payés à l'avance pour tous les Canadiens, indépendamment de leurs revenus, et étant donné d'autre part que la réduction des subventions fédérales aux régimes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux entraînée par la diminution des paiements de transfert ont incité les gouvernements provinciaux à recourir davantage à la surfacturation en même temps qu'un grand nombre de médecins se déconventionnent pour pouvoir toucher des honoraires supérieurs à ceux qui leur sont accordés en vertu des régimes provinciaux d'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revenir à l'ancien système de partage des coûts des régimes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux et à collaborer avec les gouvernements provinciaux pour mettre un terme à la surfacturation et au mouvement de conventionnement des médecins.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ACCORDS SUR LA PROSPECTION DANS LA MER DE BEAUFORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le 10 mai 1982, le gouvernement a embouché la trompette pour annoncer qu'il avait conclu six accords de prospection pour du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort, d'une valeur de 600 millions de dollars, avec ESSO Resources Canada Limited. On peut supposer que le moment a été choisi pour détourner l'attention du public des échecs que le gouvernement a subis avec les mégaprojets d'Alsands d'une part, et du gaz de l'Alaska d'autre part. Comme il semble maintenant qu'il n'existe aucun accord, outre une vague lettre d'intention, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

● (1410)

Que le gouvernement dépose ces accords, s'ils existent, sinon qu'il reconnaisse avoir induit en erreur la Chambre et le public canadien.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE POUR RÉGLER LE PROBLÈME DE L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS PENDANT L'ÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, on s'attend que d'ici quelques semaines, le chômage estival frappera 200,000 étudiants, soit 16 p. 100 des demandeurs d'emploi au sein de ce groupe. Cette situation pénible va obliger de nombreux jeunes à abandonner leurs études à l'automne, faute de pouvoir payer des frais de scolarité que les collèges et universités ont dû augmenter en raison des compressions effectuées par le gouvernement fédéral. Je propose donc, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se réunisse immédiatement avec ses homologues provinciaux en vue d'établir une stratégie pour aider le secteur privé à embaucher des étudiants cet été, compte tenu de la crise qui sévit dans l'emploi et l'enseignement.